

Les équipes de professionnels de ROTISOL vous accompagnent pendant toute la phase de fabrication du concept que vous imaginez, de l'élaboration à la livraison finale.

A team of professionals from ROTISOL accompany you during the entire manufacturing process from the concept that you imagine and design to the final delivery.

Les étapes du projet :

1 Faisabilité :

Vous soumettez votre projet, dont la faisabilité sera étudiée par nos équipes commerciales, sur site.

2 Conception :

Notre bureau d'étude réalise un plan d'implantation ainsi qu'un plan technique validé par vos soins.

3 Production :

Votre concept passe en phase de fabrication, au sein de notre usine aux équipements de dernière génération, supervisée par nos opérateurs spécialisés.

4 Finitions :

Vous personnalisez votre produit jusqu'à la dernière touche grâce à un choix varié de surfaces émaillées, de couleurs, de découpes laser, d'équipements...

5 Installation :

Livraison, mise en place et mise en route des matériels par nos techniciens itinérants, sur site.

6 Accompagnement :

Notre service après vente, rattaché à la direction qualité, assure la garantie ainsi que le suivi technique de votre parc machine.

Stages of the project :

1 Feasibility :

You submit your project, the feasibility will be reviewed by our sales teams on site.

2 Design :

Our research department carries out an implementation drawing and a technical plan for your approval.

3 Production :

Your concept goes into production phase in our factory using state of the art machinery supervised by our specialised operators.

4 Finishes :

You can customize your product to the last detail with a varied selection of enamel surfaces, colours, laser cut out text, etc..

5 Installation :

Delivery, installation and commissioning of equipment by our field technicians.

6 Support :

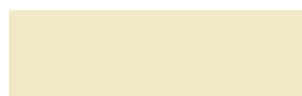
Our after sales service provides technical support for the purchased equipment.

Couleurs

Colours

Donnez vie à votre concept en choisissant la couleur qui lui conviendra au mieux, parmi notre large gamme de coloris¹.

Give life to your design by choosing the colour that suits you best, from our wide range of colours¹.



RAL 1013
Blanc Perle - *Pearl White*



RAL 1015
Blanc Ivoire - *Ivory*



RAL 1023
Jaune Trafic - *Lemon*



RAL 2011
Orange Profond - *Marmelade*



RAL 3003
Rouge Rubis - *Ruby Red*



RAL 3004
Rouge Pourpre - *Purple Red*



RAL 3013
Rouge Tomate - *Tomato Red*



RAL 3020
Rouge Trafic - *Scarlett Red*



RAL 8004
Brun Cuivre - *Dark Copper*



RAL 8012
Brun Rouge - *Chocolate*



RAL 5002
Bleu Outremer - *Ultramarine*



RAL 5003
Bleu Saphir - *Sapphire*



RAL 6001
Vert Émeraude - *Emerald Green*



RAL 6002
Vert Feuillage - *Olive Green*



RAL 6005
Vert Mousse - *Moss Green*



RAL 6011
Vert Réséda - *Almond Green*



RAL 7016
Gris Anthracite - *Anthracite*



RAL 7021
Gris Noir - *Charcoal*



RAL 7035
Gris Lumière - *Light Gray*



RAL 7037
Gris Elysée - *Dark Gray*



RAL 9003
Blanc Sécurité - *White*



RAL 9005
Noir Profond² - *Black²*



TSFW 640/7
Cuivre1 - *Light Copper*



Cuivre2 - *Copper*



Inox - *Steel*



NPD 698/50
Aubergine2 - *Dark Aubergine*



NPD 698/34
Gris Bleu Metal - *Petrol Blue Gloss*



RAL 4007
Violet Pourpre (Aubergine 1)
Aubergine

¹ Pour d'autres couleurs merci de nous consulter pour commandes et délais de fabrication. - *Others colours, please contact us to place an order and for manufacturing.*

² Disponible en mat ou brillant, à préciser à la commande. - *Available in Glossy or Flat, to be precised when order.*

CONTROLEZ VOTRE MARCHANDISE DÈS RÉCEPTION EN PRÉSENCE DU TRANSPORTEUR UN EMBALLAGE CORRECT NE VEUT PAS DIRE "MACHINE EN BON ÉTAT"

Attention, n'oubliez pas d'appliquer les quelques règles ci-dessous :

Vous dégagez ainsi votre responsabilité en cas de problème à la livraison. Votre dossier sera plus vite traité et le matériel défectueux sera remplacé plus rapidement.

A la livraison, vérifiez :

La conformité et l'état du matériel livré avec le bon de livraison et l'accusé de réception de commande. N'oubliez pas ces vérifications car la mention "sous réserve de déballage" n'a aucune valeur juridique.



La livraison est conforme ?

Datez, signez le bon de livraison, en inscrivant le nom du signataire en toutes lettres.

Et n'oubliez pas le cachet de votre entreprise.

La livraison n'est pas conforme ?

Vous constatez un problème lors de la livraison (emballage détérioré, chocs, rayures etc...) :

- 1 Inscrivez très précisément sur le bon de livraison :
 - les pièces manquantes
 - ou les dégâts constatés devant le transporteur.
- 2 Confirmez votre contestation par lettre* recommandée (voir modèle page ci-contre) au transporteur sous 48 Heures, avec copie à ROTISOL.
- 3 Et pensez à prévenir ROTISOL immédiatement des pièces manquantes ou à échanger.

Remarque :

Une deuxième présentation liée à une absence du destinataire ou à une erreur extérieure à ROTISOL impliquera la facturation totale de celle-ci. La marchandise doit nous être retournée après acceptation écrite de nos services.

Elle impliquera automatiquement la prise en charge du transport et par ailleurs une facturation liée aux frais administratifs sera répercutée.

Dans le cas de non respect de la procédure, aucun remboursement et aucune réclamation ne seront pris en compte après la livraison.



VOUS CONSTATEZ UN PROBLÈME LORS DE LA LIVRAISON (EMBALLAGE DÉTÉRIORÉ, CHOCS, RAYURES)...

N'OUBLIEZ PAS D'ENVOYER UNE LETTRE* DE RÉSERVES AU TRANSPORTEUR

Pour vous aider, voici un modèle de lettre de réserves.

Adressez votre courrier en recommandé AR au transporteur ayant effectué la livraison, dans les 48 Heures suivant celle-ci. Merci d'adresser à ROTISOL le double de ce courrier ainsi que la copie du contrat de transport émargé et noté et la copie du récépissé postal d'accusé réception.

Attention :

L'envoi au transporteur d'une lettre de réserves, par lettre recommandée, dans un délai de 48 Heures suivant la date de livraison, comme le prescrit l'article 105 du Code du Commerce, n'a nullement pour effet d'engager sa responsabilité, mais d'éviter au destinataire la forclusion prévue par cet article. Il ne dispense en aucune façon de l'obligation de prouver que le dommage existait à la livraison.

Madame, Monsieur,

Nous vous confirmons, par la présente, les réserves émises sur votre contrat de transport n° du concernant les marchandises livrées le .../.../20...

Nous avons constaté les avaries suivantes (les indiquer de façon précise).

Ces avaries sont le résultat d'une détérioration pendant le transport, ce courrier vous est donc adressé conformément à l'article 105 du Code du Commerce.

Les marchandises concernées sont visibles dans nos entrepôts (adresse du magasin ou atelier)...

Passé un délai de 8 jours, à compter de ce jour, nous procéderons à la remise en état ou au remplacement de l'appareil détérioré.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre meilleure considération.

Cachet et Signature

* Lettre obligatoire, en cas de conservation du matériel détérioré à la réception.

Vous ne pouvez pas assurer la réception de la marchandise ?

Si vous ne pouvez pas assurer la réception de la marchandise dans les prochains jours, veuillez prendre contact avec nos services AVANT L'EXPEDITION. En cas d'absence de paiement indisponible pour le cas d'un contre-remboursement, la redistribution du colis engendrerait une facturation supplémentaire des frais de port. Le colis reste disponible à l'agence locale de notre transporteur durant 10 jours.

Sans instruction de votre part, celui-ci nous sera retourné. Un supplément de frais de port correspondant à ce retour vous serait également facturé. En cas de livraison en contre-remboursement, prévoir votre règlement par chèque à l'ordre de ROTISOL, à remettre au livreur.

Conditions Générales de Vente

Terms and Conditions

1 – Devis et commandes

Les commandes passées ne deviennent définitives qu'après acceptation et confirmation par notre accusé de réception des commandes. Aucune commande téléphonique ne peut être acceptée, elle doit être confirmée par écrit, sur papier à en-tête. L'acceptation de nos devis entraîne l'accord de l'acheteur sur nos conditions générales de vente. En cas de commande, la fourniture à effectuer comprendra uniquement le matériel spécifié du devis.

Les frais d'installation, de raccordement, plomberie, froid et électricité sont à la charge du client

2 – Prix

Nos prix s'entendent publics hors taxes. Les factures sont établies suivant les conditions définies prix et taxes en vigueur le jour de la livraison.

3 – Délais

Les délais de livraisons ne sont donnés qu'à titre purement indicatifs et sans engagement de notre part. Un retard de livraison ne donne à l'acheteur ni le droit d'annuler la commande, ni celui de réclamer une indemnité pour le dommage direct ou indirect causé par ce retard.

4 – Transport et livraison

Les produits voyagent aux risques et périls de l'acheteur.

Il incombe au destinataire, de ne donner l'ordre au transporteur de décharger le matériel qu'après s'être assuré du bon état du matériel livré.

La mention "sous réserve de déballage" n'est d'aucune valeur. Lors de la réception d'une livraison il est nécessaire de procéder aux opérations suivantes en présence du transporteur :

- a - Déballer et vérifier le bon état du ou des colis et des marchandises.
- b - En cas de dégâts ou de matériels manquants constatés: écrire sur le bon de livraison en lettres capitales le détail précis des dégâts .
- c - Envoyer au transporteur par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception sous 3 JOURS OUVRABLES le détail des dégâts constatés.
- d - Envoyer à ROTISOL une copie de cette lettre accompagnée de la copie du récépissé postal d'accusé réception.

Dans le cas où ces dispositions ne seraient pas respectées les frais de remise en état du matériel seraient à la charge de l'acheteur.

5 – Paiements

La loi de modernisation de l'économie n° 2088-776 du 4 août 2008 impose un délai de paiement maximum de 45 jours fin de mois ou de 60 jours nets, à compter de la date d'émission de la facture et ce à partir du 1er janvier 2009. D'une part, cette loi est d'ordre public, le fournisseur et le client n'ont pas le pouvoir d'y déroger en convenant d'un délai supérieur à ce plafond. D'autre part, nos comptes annuels étant certifiés par un commissaire aux comptes, tous manquements significatifs et répétés aux délais de paiements fera l'objet d'un rapport au ministère de l'Économie (LME art 24/c.com.Art.1.441-6-4 nouveau). Aussi, compte tenu de nos usages de fabrication, et afin de nous conformer strictement à la loi, nous vous indiquons qu'à partir du 1er janvier 2009, aucun délai supérieur à 45 jours fin de mois ou 60 jours net ne pourra être accepté.

Nos factures sont payables à nos bureaux de Chelles. Il est expressément stipulé que la création de traites ou l'acceptation d'autres modes de paiement ne constituent aucune novation ni dérogation à cette clause.

Article 125 du Code de Commerce : Une lettre de change doit être acceptée, à sa présentation ou, au plus tard, dans les 24 heures de sa présentation.

Le versement d'un acompte implique qu'il n'y a aucun moyen pour l'acheteur de se dédire de ses obligations ou de se rétracter. Il peut être condamné à payer des dommages-intérêts s'il se rétracte.

L'acheteur s'engage à ne cesser en aucun cas les paiements prévus, quand bien même un différent ou un litige surgirait entre les contractants ou leurs ayants droit.

Tout retard de paiement, quelle qu'en soit la cause, de plein droit, sans aucune formalité, fait courir sur le montant des sommes non payées des intérêts au taux de 2,50 % par mois sans préjudice des autres actions cumulativement prévues.

En cas de non-paiement à l'échéance convenue, il sera dû à titre d'indemnité forfaitaire et de plein droit, une somme de 15 % du montant de la dette, sans préjudice des intérêts de droit et des frais de justice. De plus, nous nous réservons le droit d'exiger un paiement immédiat des autres matériels effectués, même non encore arrivés à échéance, et de suspendre l'exécution des autres commandes que nous aurions pu accepter. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire

6 – Garantie

ROTISOL garantit durant une période de 12 MOIS à compter de la date de facturation la conformité des matériels fabriqués aux spécifications de ROTISOL. En cas de vice de fabrication, il est procédé à l'échange ou à la réparation des matériels reconnus défectueux. L'échange des pièces sous garantie oblige l'acheteur à fournir la copie de la facture d'origine du matériel. Le coût et les risques de transport, les frais de démontage-remontage, les pièces de rechange ainsi que les frais de réparation sur place (personnel, séjour et matériel) sont à la charge de l'acheteur.

La garantie ne couvre pas les défauts qui proviendraient du non respect d'installation, d'utilisation et d'entretien ou du non respect des normes applicables (exemple : mauvaise installation, erreur de branchement électrique, gaz, survolage), d'une cause étrangère au matériel (ex : foudre, inondation etc...), d'usage anormal et de modification ou intervention du de l'acheteur ou d'un tiers.

Pour une bonne installation et utilisation du matériel, se conformer STRICTEMENT aux fiches techniques (sur demande), notice d'utilisation jointe au matériel.

Sont exclues du bénéfice de la garantie les pièces suivantes :

- glaces (nous conseillons à notre clientèle de contracter une assurance "Bris de glaces") ;
- lampes quartz, vitrocéramiques, halogènes et autres ampoules ;
- granits ;
- façade des programmeurs, platine de commande, thermostat...
- joints de portes et diverses étanchéités ainsi que les pièces en caoutchouc ;
- tuyaux de vidange, flexible de douchette ;
- pieds, roulettes et roulettes-freins ;
- brûleurs et autres organes exposés au feu (exemple : cas de bleuissement des tôles)
- système planétaire d'entraînement des balancelles (mauvais équilibrage des charges de volailles pouvant entraîner un blocage mécanique de l'ensemble);
- détériorations dues aux infiltrations de graisses dans les parties techniques ou au non-entretien de la hotte d'extraction

Conditions Générales de Vente

Terms and Conditions

- détériorations dues aux dépôts calcaire ;
- détériorations dues au nettoyage du matériel avec des produits agressifs non-recommandés par ROTISOL

Les pièces sous garantie sont envoyées contre remboursement et remboursées après contrôle dans nos ateliers (hors frais de port et emballage).

Pour bénéficier de la garantie toutes pièces défectueuses doivent nous être retournées dans un délai de 8 jours.

Les matériels remplacés sous garantie, sont eux même garantis pour la durée restant à courir au titre de la garantie initiale. Passée la garantie initiale de 12 MOIS, toute pièce neuve remplacée ou expédiée supportera les frais de port ou de main d'oeuvre et déplacement en vigueur et sera garantie 3 MOIS à partir de la date de facturation.

En cas de litige le client aura l'obligation de fournir la facture d'origine ; l'absence de ce document fera déchoir la garantie. Toute assistance technique de la part de ROTISOL fait l'objet d'un devis et d'une facturation au client.

NB : En cas de transaction entre particuliers d'un matériel de marque ROTISOL encore sous garantie, il appartient à ROTISOL de valider ou non la poursuite effective de cette garantie.

7 – Clauses de réserve de propriété

ROTISOL conserve l'entière propriété des matériels faisant l'objet de contrat jusqu'à complet paiement du prix facturé. Jusqu'à ce moment, le matériel sera considéré comme consigné en dépôt. Jusqu'à complet paiement, les biens ne pourront être revendus sans accord préalable.

En cas de non-respect par l'acheteur d'une des échéances de paiement, le matériel restera la propriété de ROTISOL jusqu'au règlement complet du prix (loi n° 80.335 du 12 mai 1980).

Dès la livraison des matériels le client sera pleinement responsable en cas de vol, de perte ou de destruction ; il s'engage, à cet effet, à assurer les matériels. En cas de saisie opérée par des tiers sur les matériels, le client est tenu de l'en informer ROTISOL sans délai, par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception.

8 – Envois

Tous nos envois : réparations, pièces détachées, accessoires, épices, produits de nettoyage etc, sont payables contre remboursement.

9 - Clauses spécifiques «compensation et indemnisation»

Toute compensation financière à l'égard du constructeur est exclue en ce qui concerne les dommages directs ou indirects occasionnés par l'inactivité du matériel pour causes diverses : panne, envoi de pièces détachées, délai de livraison, délai de réparation sur place ou en atelier.

ROTISOL n'est tenu à aucune indemnisation envers les tiers pour les conséquences de l'usage du matériel, qu'il s'agisse de dommages directs ou indirects, d'accidents aux personnes physiques, de dommages de biens distincts du matériel de pertes de bénéfices.

10 – JURIDICTION

Attribution de juridiction est faite au Tribunal de Commerce de Meaux, pour toutes contestations et même en cas de demandes incidentes, d'appel en garantie ou de pluralité de défenseurs. Toutes clauses contraires aux présentes, non acceptées par écrit, ne nous seront pas opposables.

NOUS CONSEILLONS À L'UTILISATEUR DE S'ASSURER CONTRE LES BRIS DE GLACE AUPRÈS DE SON ASSUREUR CAR LES VITRES DE NOS APPAREILS NE SONT PAS GARANTIES. ROTISOL NE SERA PAS TENU D'ASSURER LA GARANTIE EN CAS DE NON RESPECT DES CONDITIONS DE RÈGLEMENT ET D'INSTALLATION DU MATÉRIEL.

TERMS AND CONDITIONS

1 • Prices indicated are Net in - EX - Factory, Chelles 77500 FRANCE - See Price list.

2 • Terms of payment

Cash in advance before shipment by wire transfer directly to :

CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE
30004	00082	00025512021	29

DOMICILIATION : BNPPARB AGENCE IDF EST (02511)

IBAN INTERNATIONAL BANK ACCOUNT NUMBER

FR76 3000 4000 8200 0255 1202 129

BANQUE IDENTIFICATION CODE (BIC) : BNPAFRPPPIF

3 • PRICING

Pricing, Models, Specifications, Capacities and Accessoires are subject to change without notice.

4 • FREIGHT - ROUTING

Method of shipment will be determined by ROTISOL S.A. unless otherwise advise.

5 • DAMAGE CLAIMS

All merchandise ship at purchaser's risk. Inspection must be made by purchaser when goods are received. If goods are damaged when receive the purchaser must then immediately file a claim for damage. GOODS DAMAGED IN SHIPPING ARE NOT RETURNABLE.

6 • TAXES

The prices indicated here in DO NOT include any taxes, nor do they includes charges or fees, permits, insurance, export duties or other levies. Such cost be paid by the Purchaser.



Zone Industrielle La Trentaine - rue Gustave Eiffel - 77507 CHELLES CEDEX - FRANCE

Tél. : (33) 01 6421 8012 or (33) 01 6421 8018 - Fax : (33) 01 6426 1685

Web site : <http://www.rotisol.com>

For terms and conditions of Rotisol-France, Inc ; Rotisol-Est SP z.o.o and ROTISOL SPAIN, please contact us.

Ils nous font confiance

They trust us



Rotisol

www.rotisol.com

Z.I. La Trentaine - 77507 CHELLES CEDEX - FRANCE

Standard : 01.6421.8000

Fax : 01.6426.1685

Service Commercial : 01.6421.8001 - d.gurgan@rotisol.com

01.6421.8018 - c.binauld@rotisol.com

Export : +34 645 676 165 - s.bennell@rotisol.com

skype : samrotisol